



## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

5 septembre 2011

### **Budget 2012 : équilibre maintenu malgré les incertitudes et grâce aux efforts consentis**

(IVS).- Le budget 2012 prévoit un excédent de financement de 100'000 francs et un excédent de revenus de 900'000 francs. La santé financière du canton est maintenue et la règle constitutionnelle du double frein aux dépenses et à l'endettement est respectée.

Les investissements nets de 182,7 millions correspondent à la planification financière 2011-2014. Le Gouvernement poursuit ainsi la politique d'investissement suivie depuis plusieurs années et orientée vers un soutien à l'économie et à l'emploi.

### **Le premier budget sous le régime de la nouvelle péréquation et répartition des tâches canton-communes**

Le budget 2012 est le premier budget sous le régime de la nouvelle péréquation et répartition des tâches entre le canton et les communes (RPT II – VS).

Ce projet de réforme institutionnelle d'envergure implique pour l'essentiel :

- la suppression de la composante péréquative pour l'ensemble des subventions ;
- l'introduction de nouveaux instruments dans le cadre de la péréquation financière intercommunale avec la péréquation des ressources et la compensation des charges ;
- l'unification et la simplification des procédures et des pratiques ;
- l'harmonisation des taux de subventionnement dans les secteurs cofinancés par le canton et les communes que sont l'enseignement, les soins de longue durée, le social et les routes.

### **Evolution positive des recettes fiscales**

Le Canton du Valais prévoit la hausse des recettes fiscales pour 2012. Les impôts sur le revenu et la fortune et les impôts sur le bénéfice et le capital sont estimés à 74,9 millions de francs de plus qu'en 2011, ce qui correspond à un accroissement de 6,5% par rapport au budget 2011. Les prévisions sont à la hausse sous l'influence des nouveaux contribuables et de l'évolution économique de notre canton.



L'évolution positive des recettes fiscales se manifeste également au niveau fédéral. La Confédération prévoit ainsi de verser des montants plus importants au titre de l'impôt fédéral direct, l'impôt anticipé et l'impôt sur les huiles minérales. La part du Valais augmente de 20,2 millions de francs entre le budget 2011 et 2012, en prenant en considération également l'évolution de la part à la redevance sur le trafic poids lourds.

### **Baisse structurelle de certaines recettes**

Le canton du Valais, à l'instar des autres cantons, est confronté à la difficulté de pouvoir compter sur la distribution du bénéfice de la BNS. Ces années dernières, le Valais recevait 65 millions sur les 2,5 milliards distribués aux cantons et à la Confédération sur la base de la convention fixée entre la BNS et le Département fédéral des finances (DFF). En 2011, cette convention, portant sur les bénéfices des exercices 2008 à 2017, est en discussion en vue d'une renégociation. Au stade de l'élaboration du budget, le résultat de cette négociation n'est pas connu. Ainsi, le Conseil d'Etat a opté, sans renoncer à cette recette mais par mesure de prudence, à ne pas la budgétiser pour 2012. Vu sa règle stricte du double frein, l'Etat ne peut pas autoriser des dépenses au budget avec un risque de provoquer un excédent de charges de 65 millions. Le canton entend bien toutefois poursuivre dans sa volonté d'obtenir de la BNS la distribution des bénéfices antérieurs revenant de plein droit aux cantons.

La péréquation entre la Confédération et les cantons connaît également une baisse. Alors qu'elle évoluait régulièrement à la hausse, la péréquation des ressources versée au canton du Valais marque un recul de 8,8 millions de francs en 2012. Elle passe de 464,2 millions au budget 2011 à 455,5 millions au budget 2012. Cette évolution s'explique par l'amélioration de l'indice de ressources du canton du Valais, ce qui signifie que la situation du Valais s'est améliorée par rapport à d'autres cantons. La hausse de la compensation des charges de 3,2 millions de francs atténue l'effet de la baisse de la péréquation des ressources. Au total, le canton du Valais reçoit 524,1 millions au titre de la péréquation intercantonale, déduction faite de la compensation des cas de rigueur, contre 529,7 millions au budget 2011. Selon les prévisions, cette tendance à la baisse de la péréquation intercantonale se poursuivra les années à venir.

### **Evolution des dépenses**

Les charges de fonctionnement se montent à 3 milliards de francs soit une augmentation de 6,5% par rapport au budget 2011.

L'évolution entre les deux budgets est fortement influencée par la nouvelle péréquation et répartition des tâches canton-communes. Financièrement, l'impact le plus fort provient de la cantonalisation du personnel enseignant de la scolarité obligatoire. Précédemment, le budget de l'Etat comprenait uniquement la part nette du canton au titre de subventions accordées. Dès 2012, il prend en compte l'ensemble des charges salariales dans les charges de personnel, ce qui représente 312,7 millions de francs. La part versée par les communes apparaît dans les recettes.

Hormis les effets de la nouvelle péréquation et répartition des tâches, l'accroissement provient pour une part importante du domaine de la santé, du fait de la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) relative au financement hospitalier. Les répercussions financières concernent particulièrement le financement du RSV, des cliniques privées et des hospitalisations hors canton.

## **Intégration des incidences financières du passage à la primauté des cotisations de la CPVAL**

Le budget 2012 prend en compte les incidences financières du passage à la primauté des cotisations de la CPVAL, ainsi que des mesures de renforcement du degré de couverture. La 2ème phase de la recapitalisation de la CPVAL, ainsi que l'apport en capital pour le régime transitoire pour la génération d'entrée sont financées par un prélèvement sur la fortune avec, pour corollaire, une augmentation de l'endettement brut et net.

Par son budget 2012, le Gouvernement valaisan entend maintenir la situation financière du canton, tout en garantissant le même niveau de prestations offertes à la population et un niveau d'investissement propice pour l'économie et l'emploi. C'est pourquoi, il présente un budget équilibré, ce qui n'est pas chose aisée. Les Départements et Services ont dû renoncer à une part de leur développement pour y parvenir. Au niveau du personnel de l'administration, pour ne citer que ce domaine, 36 postes nouveaux ont été retenus par le Conseil d'Etat sur les 180,5 demandes motivées déposées.

Tout le défi des années à venir est de maintenir ce cap, car la marge de manœuvre se rétrécit très sensiblement en 2012. L'évolution des recettes, avec le risque d'une baisse structurelle de certaines d'entre elles comme la péréquation intercantonale, peine à combler l'évolution des dépenses. La croissance de ces dernières est difficilement maîtrisable sans intervenir sur le niveau des prestations. En outre, le Valais ne pourra pas rester en marge des turbulences de l'économie mondiale. Tout au plus, sa situation financière actuelle lui permet-elle de les affronter dans des conditions avantageuses.

### ***Note aux rédactions***

***Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à :  
Maurice Tornay, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (tél. 027/606.50.05)***